



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2007.6.6.142

L'an deux mille sept, le jeudi vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, Maire.

Date de la Convocation
21 juin 2007

Date de l'Affichage
21 juin 2007

Nombre de Conseillers

En exercice : 39

Présents : 24

Représentés : 10

Absents : 5

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, Maire
Madame MELOT, Monsieur BRUN, Madame CHAPEL, Monsieur GOLDSTEIN,
Madame CORRE, Monsieur ORAVEC, Madame WOJEIK, Monsieur THERON,
Monsieur JULLEMIER, Madame DUPUY, Adjoints
Monsieur LUCIANI, Madame ONESTI, Monsieur GASNOS, Monsieur COULLEAU,
Monsieur GALLET, Madame TIXIER, Mademoiselle VERDIER, Monsieur
MONTOSY, Madame RAVIER, Monsieur MARCISSET, Madame LESUEUR-
GRANGE, Madame MAGNIEN, Madame LESIEUX. **Conseillers Municipaux**

Publié le 04 JUIN. 2007

ABSENTS :

Monsieur SAPE, Madame BATS-LEGRAND, Madame CHABOT, Monsieur
MAILLOT, Madame COUDRAY

REPRESENTES :

Madame CHABANE a donné pouvoir à Monsieur THERON
Madame PHILIPPE-PETER a donné pouvoir à Monsieur JULLEMIER
Madame VERNIN a donné pouvoir à Madame WOJEIK
Monsieur BOURSIN a donné pouvoir à Madame DUPUY
Monsieur LASSIEUR a donné pouvoir à Madame TIXIER
Madame CHAZARENC a donné pouvoir à Madame LESUEUR-GRANGE
Monsieur RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame RAVIER
Monsieur AMRI a donné pouvoir à Monsieur MARCISSET
Monsieur JALKH a donné pouvoir à Madame MAGNIEN
Monsieur FAGES a donné pouvoir à Madame MELOT

SECRETARE : Monsieur Gérald GALLET

..o.o.o.

**OBJET : REFORME DES AUTORISATIONS
D'URBANISME - INSTITUTION DU PERMIS DE
DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
COMMUNAL**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Maire
et par délégation
Directeur Général des Services



Henri MAILLIER

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n° 2002-1151 du Préfet de la Région Ile de France en date du 20 juin 2002 portant établissement d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur la Commune de Melun ;

VU l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, ratifiant l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée ;

VU le décret n° 2007-18 du 5 Janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

VU l'article 4 du décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 fixant au 1^{er} octobre 2007 la date d'entrée en vigueur de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme ;

VU les articles R.421-26 à R.421-29 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire afin d'en généraliser le principe compte tenu notamment de l'intérêt d'appréhender en amont la nature et l'importance des constructions susceptibles d'être démolies en tout ou partie en dehors du périmètre de la Z.P.P.A.U.P. ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'INSTITUER le permis de démolir sur l'intégralité du territoire de la Commune de Melun à compter du 1^{er} octobre 2007 – date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme ;

DIT que la présente délibération fera l'objet :

- . d'un affichage en Mairie durant un mois
- . d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- . d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal local, à savoir, « la République de Seine-et-Marne ».

Adopté à l'unanimité.

Seance du Conseil Municipal du 28 juin 2007

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2007.6.6.142

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20231130-2023_11_6_198A1-AU



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour copie
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Mellier', written over a horizontal line.

Henri MELLIER

Le Maire,

signé :

Gérard MILLET